



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

Les liens entre la justice pénale internationale et les autres domaines du droit

Séminaire présenté par l'UIA en collaboration avec l'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI) avec le soutien de *Association of Defence Counsel practising before the International Courts and Tribunals (ADC-ICT)*

**JEUDI 1^{er}
ET VENDREDI 2
FÉVRIER 2024**



La Haye

PAYS-BAS

www.uianet.org

#UIATheHague

Introduction

Les 1^{er} et 2 février 2024, en collaboration avec l'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI) et avec le soutien de *Association of Defence Counsel practising before the International Courts and Tribunals (ADC-ICT)*, l'UIA organise un séminaire à La Haye au cours duquel seront explorés les liens existants entre la justice pénale internationale et divers domaines du droit public et privé.

Cet événement permettra notamment aux participants d'approfondir les sujets suivants : la relation entre le droit pénal international et le droit international relatif aux droits humains ; les intersections

entre le droit pénal international et les normes relatives aux entreprises et aux droits humains ; ainsi que les liens existant entre les crimes internationaux et la cybercriminalité, la protection des biens culturels, ou la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les séances de travail se dérouleront en français et en anglais sur une journée et demie et seront suivies d'une visite de la Cour pénale internationale l'après-midi du 2 février.

Notez la date dans vos agendas ! Nous vous attendons nombreux à La Haye !

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multi-culturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays.

Elle **favorise le développement professionnel et l'échange international** d'informations et d'idées, **promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats** dans le monde et **renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage** entre ses membres.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !



En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.



COMITÉ ORGANISATEUR

Héleyn UNAC

Présidente de la Commission UIA Défense Pénale Internationale
Human Rights Vigilance
La Haye, Pays-Bas
T +31 6 38 79 76 61
hunac@humanrightsvigilance.com

Luana ROBERTO

Vice-Présidente de la Commission UIA Défense Pénale Internationale
Directrice Adjointe des Séminaires UIA
Oratiofortis Avocates
Genève, Suisse
T +41 (22) 715 08 08
luana.roborto@oratiofortis.ch

Sylvain SAVOLAINEN

Vice-Président de la Commission UIA Défense Pénale Internationale
Savolainen Avocats
Genève, Suisse
T +41 (22) 320 14 41
sylvain.savolainen@savolainen.law

Clara GERARD-RODRIGUEZ

Secrétaire de la Commission UIA Défense Pénale Internationale
FTMS Avocats
Paris, France
T +33 1 47 23 47 24
clara.gerardrodriguez@gmail.com

Sebastiaan MOOLENAAR

Directeur des Congrès UIA
AKD Benelux Lawyers
Rotterdam, Pays-Bas
T +31 (88) 253 53 99
smoolenaar@akd.nl

JEUDI 1^{er} FÉVRIER

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

The Hague Marriott Hotel

Johan de Wittlaan 30, La Haye, Pays-Bas, 2517 JR

09:00 – 09:20 ACCUEIL ET MOTS DE BIENVENUE

▪ **Jacqueline SCOTT**, Présidente de l'UIA, Fortney & Scott, LLC, Washington, DC, États-Unis

▪ **Marie-Hélène PROULX**, Présidente de l'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ICCBA-ABCPI), Conseil à la CPI, La Haye, Pays-Bas

▪ **Dominic KENNEDY**, Head of Office of the Association of Defence Counsel practising before the International Courts and Tribunals (ADC-ICT)

▪ **Héleyn UNAC**, Présidente de la Commission Défense pénale internationale de l'UIA, Avocate, Human Rights Vigilance, La Haye, Pays-Bas

09:20 – 10:00 DISCOURS D'OUVERTURE

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : ▪ **Dorothee LE FRAPER DU HELLEN**, Avocate, Montpellier, France

INTERVENANTS :

▪ **M. le juge Piotr HOFMANSKI**, Président de la Cour Pénale Internationale (CPI), La Haye, Pays-Bas

▪ **M^{me} la juge Ivana HRDLICKOVA**, ancienne Présidente du Tribunal spécial pour le Liban (2015-2023) et conseillère spéciale sur l'état de droit et l'innovation, Académie judiciaire, République tchèque

10:00 – 10:30 PAUSE CAFÉ

Offerte par  SAVOLAINEN

AVOCATS

10:30 – 11:45 BIENS CULTURELS ET CRIMES INTERNATIONAUX : ASPECTS PRATIQUES CHOISIS

La question des biens culturels spoliés, pillés ou détruits dans le cadre de conflits, s'avère toujours plus prégnante et même dorénavant incontournable. Différents acteurs se penchent de manière tout à fait concrète sur la relation entre crimes internationaux et biens culturels : unités de police spécialisées, institutions privées de recherche d'œuvres pillées, avocats, autorités de poursuites, ou compagnies d'assurance en sont des exemples. Des actions sont ainsi entreprises en la matière, dont notamment des procédures pénales. C'est à travers différents aspects pratiques choisis que la question de l'art et des biens culturels au regard de la criminalité internationale et des crimes internationaux sera traitée.

MODÉRATEUR : ▪ **Thierry CRUVELLIER**, Journaliste, auteur et rédacteur en Chef de Justiceinfo.net, France

INTERVENANTS :

▪ **Marc-André RENOLD**, Renold Gabus-Thorens & Associé(e)s, Genève, Suisse

▪ **Sarah COQUILLAUD**, ancienne procureure dans les affaires Al Faqi et Al Hassan devant la CPI, conseillère juridique auprès des Chambres spéciales du Kosovo, La Haye, Pays-Bas

▪ **Daphne Yuqing LIU**, Consultante juridique indépendante en droit pénal international, enquêtes et contentieux, La Haye, Pays-Bas

11:45 – 13:00 UNE QUESTION D'ARGENT : LE DROIT PÉNAL INTERNATIONAL ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le droit pénal international et le droit pénal des affaires sont deux disciplines qui se sont longtemps ignorées. Pourtant, de plus en plus de travaux mettent

Programme

en avant le lien entre crimes internationaux et délinquance économique et financière. Parallèlement, plusieurs entreprises sont suspectées d'avoir financé la commission de crimes internationaux ou blanchi leurs profits. Cette table-ronde analysera les liens entre ces deux branches du droit pénal et appréciera comment les outils de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pourraient être mobilisés pour prévenir ou réprimer les crimes internationaux.

MODÉRATRICE : ▪ **Clara GERARD-RODRIGUEZ**, Secrétaire de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, Avocate, FTMS Avocats, Paris, France

INTERVENANTS :

▪ **Judge Nina H.B. JØRGENSEN**, Juge aux Chambres spéciales du Kosovo, professeur de droit international public à l'Université de Southampton, Royaume-Uni

▪ **Sara Elizabeth DILL**, Anethum Global, Londres, Royaume-Uni

▪ **Howard PUGH**, Consultant en criminalité internationale et lutte contre le commerce illicite, La Haye, Pays-Bas

13:00 – 14:00 DÉJEUNER

14:00 – 15:30 LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES RELATIVES AU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT : QUELLE VIGILANCE DANS LES ZONES DE CONFLIT OU À HAUT RISQUE ?

Les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011 ont souligné que « le risque de violations caractérisées des droits de l'homme est plus élevé dans les zones touchées par des conflits ». Il est attendu des entreprises opérant dans ces zones d'exercer une diligence raisonnable renforcée, et de notamment veiller à ne pas commettre de violations du droit international humanitaire. Diverses situations de conflit ont mis en exergue les difficultés rencontrées par les entreprises au moment de décider ce qu'il convient de faire : continuer à opérer dans le pays sous certaines conditions, ou cesser leurs activités ? Des dilemmes similaires se posent aux entreprises opérant dans des pays à haut risque. La table-ronde permettra d'examiner les obligations des entreprises à cet égard, les risques judiciaires encourus par celles-ci, ainsi que les moyens existant pour les aider à faire face à de telles obligations.

MODÉRATRICE : ▪ **Héleyn UNAC**, Présidente de la Commission Défense pénale internationale de l'UIA, Avocate, Human Rights Vigilance, La Haye, Pays-Bas

INTERVENANTS :

▪ **Cannelle LAVITE**, Co-Directrice Business and Human Rights, European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), Berlin, Allemagne

▪ **Sebastian MOOLENAAR**, Directeur des Congrès UIA, AKD Benelux Lawyers, Rotterdam, Pays-Bas

▪ **Fanny FRÉMONT**, Directrice exécutive, Responsable Mica Initiative, Paris, France

▪ **Valérie GABARD**, Co-Directrice et fondatrice, UpRights, La Haye, Pays-Bas

▪ **Gabriel SEBBAH**, Avocat, VIGO, Paris, France

15:30 – 16:00 PAUSE CAFÉ

Offerte par  SAVOLAINEN

AVOCATS

16:00 – 17:30 DROIT PÉNAL INTERNATIONAL ET CYBERCRIMINALITÉ

Le Procureur de la CPI a récemment déclaré vouloir poursuivre les auteurs de cybercrimes, lesquels pourraient potentiellement être constitutifs de crimes internationaux. Peu de temps après, les serveurs de l'institution ont subi une attaque à des fins probables d'espionnage, dans un monde où l'on ne peut nier que la cybercriminalité gangrène toujours plus les domaines de la vie tant publique que privée : infrastructures, finance, systèmes de contrôle des ressources énergétiques, armement, installations hospitalières, institutions étatiques et politiques subissent parfois de véritables actes de cyberguerre, bien que des hackers « éthiques » consacrent leur énergie à contrer les attaques des cyber-criminels. Or, s'il ne fait aucun doute que cette menace croissante occupera toujours plus la justice pénale au niveau national, mais aussi internationale, force est de constater que ce domaine technique reste pour l'heure peu évoqué en droit pénal international et dépasse souvent les compétences de la plupart des acteurs de la justice. La justice pénale internationale devra apporter des réponses concrètes au défi que représente la répression de cette nouvelle forme de criminalité, raison pour laquelle cette table-ronde pluridisciplinaire abordera tant les questions techniques que juridiques qui se posent en la matière.

MODÉRATRICE : ▪ **Luana ROBERTO**, Vice-Présidente de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, OratioFortis Avocates, Avocate, Genève, Suisse

INTERVENANTS :

- **Étienne LESAGE**, Président de la commission droit pénal de l'UIA, Lesage Avocats, Paris, France
- **Prosper NTETIKA MBAKATA**, Avocat, Cabinet NTETIKA SCP, Conseiller juridique du Ministre du Numérique, Kinshasa, République Démocratique du Congo
- **Matthew CROSS**, Substitut du Procureur en appel, Bureau du Procureur de la CPI, La Haye, Pays-Bas
- **Ezéchiël AMANI CIRIMWAMI**, Professeur de droit international à la Vrije Universiteit Brussel et chercheur à l'Institut Max Planck, Luxembourg
- **Olga BATURA**, Experte juridique et consultante politique pour l'économie numérique et la concurrence, scientifique principale chez TNO, La Haye, Pays-Bas
- **Victor GEVERS**, Hacker éthique, co-fondateur du Dutch Institute for Vulnerability Disclosure, co-fondateur de CSIRT.global, responsable de l'innovation pour le Gouvernement Néerlandais, La Haye, Pays-Bas
- **Astrid OOSENBURG**, Responsable de la responsabilité sociale des entreprises et des affaires publiques chez ESET NL, président du COC NL, co-fondatrice du Dutch Institute for Vulnerability Disclosure, Randstad, Pays-Bas

19:30 DÎNER OPTIONNEL

Van Kinsbergen

Prins Hendrikplein 15, 2518 JC, La Haye

VENDREDI 2 FÉVRIER

08:30 – 08:45 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

The Hague Marriott Hotel

Johan de Wittlaan 30, La Haye, Pays-Bas, 2517 JR

08:45 – 09:00 ACCUEIL ET INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : ▪ **Clara GERARD-RODRIGUEZ**, Secrétaire de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, Avocate, FTMS Avocats, Paris, France

09:00 – 10:15 DROIT PÉNAL INTERNATIONAL, DROITS HUMAINS, DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE : QUELLES INTERACTIONS ET MULTIPLES POSSIBLES VOIES DE DROIT À ACTIONNER ?

Juridictions nationales, procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Cour pénale internationale, Cours spécialisées en matière de droits humains telles que la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme ou la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ou encore points de contacts nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, nombreuses sont les instances qui peuvent être saisies en cas de crimes internationaux, d'atteinte aux droits humains ou violation du droit international humanitaire. Comment conjuguer et utiliser ces multiples voies de droit ? Comment se montrer créatif en la matière ? Un exemple concret sera notamment présenté.

MODÉRATEUR ET ORATEUR : ▪ **Sylvain SAVOLAINEN**, Vice-Président de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, Avocat, Savolainen Avocats, Genève, Suisse

INTERVENANTS :

- **Prof. Dr. Liesbeth ENNEKING**, Membre du Point de contact national néerlandais de l'OCDE, Rotterdam, Pays-Bas
- **Anand SHAH**, ABCPI Vice-président pour les Victimes, Conseiller associé, équipe du représentants légaux des victimes dans l'affaire Abd-Al-Rahman de la CPI, La Haye, Pays-Bas
- **Philippe LAROCHELLE**, Avocat, Larochelle Avocats, Montréal, Canada

10:15 – 10:45 PAUSE CAFÉ

Offerte par  **SAVOLAINEN**
AVOCATS

10:45 – 11:30 DROIT PÉNAL INTERNATIONAL, DROITS HUMAINS, DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE : QUELLES INTERACTIONS ET MULTIPLES POSSIBLES VOIES DE DROIT À ACTIONNER ? (Suite et fin)

MODÉRATEUR : ▪ **Sylvain SAVOLAINEN**, Vice-Président de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, Avocat, Savolainen Avocats, Genève, Suisse

GRAND ENTRETIEN : **Mohamedou OULD SLAHI**, qui a été torturé et détenu sans jugement pendant quatorze ans au camp de Guantánamo ; auteur du livre *Les carnets de Guantánamo* qui a été adapté au cinéma sous le titre *The Mauritanian / Désigné coupable*.

11:30 – 12:15 DISCOURS FINAUX ET CLÔTURE DU SÉMINAIRE

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : ▪ **Luana ROBERTO**, Vice-Présidente de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, OratioFortis Avocates, Avocate, Genève, Suisse

INTERVENANTS :

- **Nazhat Shameem KHAN**, Procureure adjointe, Cour Pénale Internationale, La Haye, Pays-Bas
- **Marie O'LEARY**, Conseillère au Bureau du Conseil public pour la Défense, Cour Pénale Internationale (CPI), La Haye, Pays-Bas

12:15 – 13:30 DÉJEUNER

14:00 – 16:00 AUDIENCE DE LA CPI OU PRÉSENTATION DE LA SALLE D'AUDIENCE (depuis la galerie du public) ET PRÉSENTATION DE LA COUR ET SES DÉVELOPPEMENTS ACTUELS

Cour pénale internationale (CPI)

Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK La Haye, Pays-Bas

Informations générales



LIEU DU SÉMINAIRE

The Hague Marriott Hotel
Johan de Wittlaan 30
La Haye, Pays-Bas, 2517 JR

→ FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

→ LANGUES

Les sessions de travail seront en **français** et en **anglais** avec une **traduction simultanée**.

→ RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réserver à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

■ HÔTEL

THE HAGUE MARRIOTT HOTEL (4*) *Lieu du séminaire*
Johan de Wittlaan 30, 2517 JR The Hague, The Netherlands
T +31 70 352 5354
info@thehaguemarrriott.com

Merci d'envoyer votre demande de réservation en cliquant sur le lien suivant : [Book Your Group/Corporate Rate](#) / [Marriott International](#)

→ FRAIS D'INSCRIPTION

*Montants hors TVA	Jusqu'au 4 janvier inclus	À partir du 5 janvier
MEMBRE UIA/ICCBA-ABCPI	<input type="checkbox"/> 395 €*	<input type="checkbox"/> 445 €*
MEMBRE UIA/ICCBA-ABCPI - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 295 €*	<input type="checkbox"/> 345 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 445 €*	<input type="checkbox"/> 495 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 345 €*	<input type="checkbox"/> 395 €*

Inclus dans les frais d'inscription :

- la participation à toutes les sessions
- la documentation du séminaire
- les déjeuners les 1^{er} et 2 février
- les pauses café les 1^{er} et 2 février

Le dîner du jeudi 1^{er} février est optionnel et n'est pas inclus dans les frais d'inscription.

*La TVA (21 %) peut être appliquée au montant ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous fournissez un **numéro de TVA intracommunautaire**, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la **liste des participants** remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 25 janvier**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

■ TARIFS

Chambre individuelle **132 € + taxe de séjour**
Chambre double **138 € + taxe de séjour**
Petit-déjeuner et TVA inclus
La taxe de séjour est en supplément : + 6 € par pers. par nuit

Conditions d'annulation et générales

→ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 2 janvier 2024**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 2 janvier 2024**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis et la **demande d'annulation** devra parvenir par écrit à l'UIA au plus tard **le 26 janvier 2024**.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 2 janvier 2024**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA avant le séminaire et accompagnée d'une preuve de refus d'obtention de visa.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage.

Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive... (*Liste non exhaustive*).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement. Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Formulaire d'inscription

Les liens entre la justice pénale internationale et les autres domaines du droit

LA HAYE, PAYS-BAS

JEUDI 1^{er} ET VENDREDI 2 FÉVRIER 2024

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (Union Internationale des Avocats)

■ Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

*Montants hors TVA	Jusqu'au 4 janvier inclus	À partir du 5 janvier
MEMBRE UIA/ICCBA-ABCPI	<input type="checkbox"/> 395 €*	<input type="checkbox"/> 445 €*
MEMBRE UIA/ICCBA-ABCPI - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 295 €*	<input type="checkbox"/> 345 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 445 €*	<input type="checkbox"/> 495 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 345 €*	<input type="checkbox"/> 395 €*

*La TVA (21 %) peut être appliquée à ces montants selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Déjeuner - Jeudi 1^{er} février Déjeuner - Vendredi 2 février
- Audience de la CPI ou présentation de la salle d'audience** (depuis la galerie du public) **GRATUIT** – vendredi 2 février

C. DÎNER OPTIONNEL

(Non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel - Jeudi 1^{er} février

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner 65 € HT x ___ / pers €

Total (C) (HT) €

D. TOTAL

TOTAL (A) HT – Frais d'inscription €

TOTAL (C) HT – Dîner optionnel €

TOTAL (A + C) HT €

TVA, si applicable (21 %)* €

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.

TOTAL (A + C + TVA) €

* La TVA (21 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux. Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription page 6.

F. MÉTHODE DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire de La Haye 2024**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels – 50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____ Date d'expiration : __/__/__ Cryptogramme : ____

Nom du titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :